



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_01A-DE
Recu le 23/01/2026

1a **-INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL SGEV**

Délibération 20261301 – 1a

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 18H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayant donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien

En application de l'article L. 5211-9 du CGCT, la séance est ouverte par Monsieur Serge BOYER, président en exercice du SGEV, qui, après vérification du quorum, propose l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'en application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Comité Syndical doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après l'accord de l'assemblée, il nomme **Pierre GIBERT**.

Pierre GIBERT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Serge BOYER déclare installer le Comité Syndical.

Pour extrait conforme

Le Président du SGEV

Serge BOYER



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV,





**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_01B-DE
Reçu le 22/01/2026

01b - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2025

Délibération 20260113-01b

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 18H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_01B-DE
Reçu le 23/01/2026



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_01B-DE
Recu Le 28/01/2026

01b - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2025

Délibération 20260113-01b

Monsieur le Président, propose l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical SGEV du 3 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'**unanimité**.

- Approuve le procès-verbal de séance du 3 décembre 2025.

Le secrétaire de séance

Pierre GIBERT

Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV,



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_01B-DE
Recu le 23/01/2026

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2025

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayant donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien

Délibération 20251203-01a : installation du comité syndical. Désignation d'un secrétaire de séance, Raymond ABRIAL.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-01b : approbation du procès-verbal de la réunion du 1 octobre 2025. Pas de remarque de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-02 : Délibération d'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits autorisés au budget.

Adoptée à l'unanimité sauf une abstention de Mr Paulet. Celui-ci nous explique sa position.



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_01B-DE
secteur Velay 2026

Délibération 20251203-03 : Délibération sur les prix 2026 SGEV. Une explication est donnée sur les diverses augmentations tarifaires et sur la nouvelle tarification de l'eau sur un modèle progressif selon 3 catégories, Agricole, Domestique et Industrielle/commerciale.
Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-04 : Délibération relative à la contre-valeur de la redevance performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.
Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-05 : Délibération relative à la contre-valeur de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026.
Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-06 : Délibération autorisant le Président à signer la convention d'achat d'eau avec la CALF pour régularisation
Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-07 : Délibération autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel de la commune de Saint Front
Adoptée à l'unanimité

Délibération 20251203-08 : Délibération marché de travaux mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable de Fay sur Lignon et des Vastres
Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_01B-DE
Reçu le 23/01/2026



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_02-DE
Reçu le 28/01/2026

**02- DELIBERATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA
LIMITE DU QUART DES CREDITS AUTORISES AU BUDGET 2025 POUR LE BUDGET
PRINCIPAL SGEV ET LES BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Délibération 20260113-02

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 18H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_02-DE
Recu le 23/01/2026

Monsieur le Président informe le Comité qu'il est nécessaire de l'autoriser à payer les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 avant le vote des budgets. Ceci afin de prévenir les aléas techniques et les engagements déjà pris. Cette autorisation est limitée à un montant de dépenses ne dépassant pas le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 non compris les dépenses afférentes à la dette (L1612-1 du CGCT).

La proposition d'autorisation est la suivante :

Budget	Budget 2025 (Pour mémoire)	Autorisation d'engagement pour début 2026 par budget
Budget SGEV 22100	421 360.39	105 340.09
Budget SGEV EAU 22101	2 767 790.23	691 947.56
Budget SGEV ASST 22102	1 199 753.19	299 938.30

L'autorisation d'engagement des dépenses est ventilée comme suit par budget et par chapitre :

Budget	Chapitre	Opération	Montant
SGEV	21	Devis et opérations en cours	105 340.09
SGEV		TOTAL SGEV	105 340.09
SGEV EAU	21	Opérations de réseaux et branchements	500 000.00
SGEV EAU	23	Opérations en cours	191 947.56
SGEV EAU		TOTAL SGEV AEP	691 947.56
SGEV ASST	21	Opérations de réseaux et branchements	200 000.00
SGEV ASST	23	Opérations en cours	99 938.30
SGEV ASST		TOTAL SGEV ASST	299 938.30

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide le principe d'engagement partiel des dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des montants prévus au budget 2025 pour chacun des budgets,
- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des sommes inscrites ci-dessus pour chacun des budgets.

Le secrétaire de séance
Pierre GIBERT

Pour extrait conforme
Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président du SGEV, Serge BOYER



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_03-DE
Recu le 28/01/2026

03- DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DE L'ANNEXE AUX STATUTS DU SGEV
CONCERNANT LE PERIMETRE DE COMPETENCE SGEV

Délibération 20260113-03

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_03-DE
Recu le 23/01/2026

Monsieur le Président expose que la commune de SAINT FRONT intègre le SGEV à partir du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des compétences (EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, SPANC).

Ainsi l'annexe aux statuts du SGEV, publiés le 30 juin 2022, n'étant plus à jour, il convient de prendre acte de la nouvelle annexe récapitulant les cartes de compétences par commune.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- Approuve la mise à jour de l'annexe joint aux statuts du SGEV en vigueur.

Le secrétaire de séance
Pierre GIBERT

Pour extrait conforme
Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président du SGEV, Serge BOYER



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY **COMMUNE**

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_03-DE
043-254300916-20260113-20261301_03-DE
043-254300916-20260113-20261301_03-DE

ANNEXE STATUTS SGEV

MIS A JOUR AU 1ER JANVIER 2026

	COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMPETENCES		
		AEP	EU	SPANC
ARLEMPDES	CAYRES PRADELLES			SPANC
OUÏDES				SPANC
RAURET				SPANC
SAINT ARCONS DE BARGES				SPANC
SAINT HAON				SPANC
SAINT PAUL DE TARTAS				SPANC
CAYRES		AEP	EU	SPANC
COSTAROS		AEP	EU	SPANC
SAINT ETIENNE DU VIGAN		AEP	EU	SPANC
SENEUJOLS		AEP	EU	SPANC
ALLEYRAC	MEZENC MEYGAL			SPANC
CHAMPCLAUDE				SPANC
CHADRON		AEP	EU	SPANC
FREYCENET LA CUCHE		AEP	EU	SPANC
FREYCENET LATOUR		AEP	EU	SPANC
FAY SUR LIGNON		AEP	EU	SPANC
LES VASTRES		AEP	EU	SPANC
GOUDET		AEP	EU	SPANC
LANTRIAC		AEP	EU	SPANC
LAUSSONNE		AEP	EU	SPANC
LE MONASTIER SUR GAZEILLE		AEP partiel		
MONTUSCLAT		AEP	EU	SPANC
MOUDEYRES		AEP	EU	SPANC
PRESAILLES		AEP	EU	SPANC
QUEYRIERES		AEP	EU	SPANC
SAINT FRONT		AEP	EU	SPANC
SAINT JULIEN CHAPTEUIL		AEP	EU	SPANC
SAINT MARTIN DE FUGERES		AEP	EU	SPANC
SAINT PIERRE EYNAC		AEP	EU	SPANC
SALETTES		AEP	EU	SPANC
SAUVESSANGES	AMBERT LIVRADOIS	AEP partiel		
BOISSET	MARCHE VELAY ROCHEBARON	AEP (com com) REPR/SUB S	EU (com com) REPR/SUB S	SPANC (com com) REPR/SUB S
SAINT ANDRE DE CHALENCON				
SAINT PAL DE CHALENCON				
SOLIGNAC SOUS ROCHE				
TIRANGES				
VALPRIVAS	RIVE DU HAUT ALLIER	AEP		
SAINT BERAINE		AEP partiel		
SIAUGUES SAINTE MARIE				SPANC
VARENNE SAINT HONORAT				
CHENEREILLES	HAUT LIGNON			SPANC (com com)
LE CHAMBON SUR LIGNON				
LE MAS DE TENCE				
LE MAZET SAINT VOY				
SAINT JEURES				
TENCE				

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_03-DE
Reçu le 23/01/2026



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_04-DE
Bureau de l'AR 2026

**04 - DELIBERATION RELATIVE A LA CONTRE VALEUR DE LA REDEVANCE PERFORMANCE DES RESEAUX
D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2026**

Délibération n°20260113-04

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 18H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_04-DE
Recu le 23/01/2026

Monsieur le Président informe le Comité des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau mises en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu la délibération n°2024-22 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030

la redevance prélèvement est maintenue (fixée à 0,0331€/m³ pour l'année 2026) mais la redevance pour pollution d'origine domestique est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- **une redevance « consommation d'eau potable »**, facturée à l'abonné du service eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.

- Le tarif est ajusté par l'agence de l'eau à **0,32€/m³** pour 2026 et non 0,294 €/m³
- Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
- L'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptable spécifique.

- **et d'une redevance pour performance « des réseaux d'eau potable »**

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, il est fixé à **0,10€/m³** pour l'année 2025 ;
- Le **montant applicable est modulé** en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit ;
- **La redevance est répercutée par anticipation** sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau

Pour l'année 2026, le coefficient calculé en fonction de la performance des réseaux est de **0,58** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant qu'il appartient à Syndicat de Gestion des Eaux du Velay de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau pour le reverser à l'agence de l'eau Loire Bretagne

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

- Prend acte et appliquera les tarifs proposés soit **0,058€ /m³** (tarif **0,10 X** coef modulation **0,58**) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Que cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à l'agence de l'eau Loire Bretagne, de même que la redevance « consommation d'eau potable », et redevance pour prélèvement sur la ressource en eau dont les montants ont été fixés par l'agence de l'eau.

Le secrétaire de séance
Pierre GIBERT



Pour extrait conforme
Le Président, Serge BOYER



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président du SGEV, Serge BOYER



AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_04-DE
Reçu le 23/01/2026



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_05-DE
Reçu le 28/01/2026

05- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POUR 2024

-Service Eau potable-

Délibération 20260113- 05

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont **réunis à 18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_05-DE
Recu le 23/01/2026

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'EAU POTABLE.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La saisie des renseignements ayant conduit au rapport a été réalisée par les services du département INGE 43.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Disponible en annexe, le RPQS présente, pour le SGEV, son service EAU POTABLE et les indicateurs réglementaires permettant à chacun (usagers et institutions) d'avoir une vision globale et comparative du service.

Par ailleurs, ce rapport est demandé par les partenaires financeurs du SGEV (Département, Agence de l'Eau, dans le cadre de l'instruction des dossiers de financement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité.

Approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'EAU POTABLE pour 2024.

Le Secrétaire de Séance
Pierre GIBERT

Pour extrait conforme
Le Président Serge Boyer

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président,



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_06-DE
Reçu le 13/01/2026

06- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POUR 2024

-Service Assainissement collectif-

Délibération 20260113- 06

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayant donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_06-DE
Recu le 23/01/2026

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La saisie des renseignements ayant conduit au rapport a été réalisée par les services du département INGE 43.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Disponible en annexe, le RPQS présente, pour le SGEV, son service ASSAINISSEMENT COLLECTIF et les indicateurs réglementaires permettant à chacun (usagers et institutions) d'avoir une vision globale et comparative du service.

Par ailleurs, ce rapport est demandé par les partenaires financeurs du SGEV (Département, Agence de l'Eau, dans le cadre de l'instruction des dossiers de financement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité.

Approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif pour 2024.

Le Secrétaire de Séance
Pierre GIBERT

Pour extrait conforme
Le Président Serge Boyer

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président,



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260113-20261301_07-DE
Reçu le 23/01/2026

07- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POUR 2024

-Service Assainissement Non Collectif-

Délibération 20260113- 07

Le **13 janvier 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléant présent : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_07-DE
Reçu le 23/01/2026

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La saisie des renseignements ayant conduit au rapport a été réalisée par les services du département INGE 43.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Disponible en annexe, le RPQS présente, pour le SGEV, son service ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et les indicateurs réglementaires permettant à chacun (usagers et institutions) d'avoir une vision globale et comparative du service.

Par ailleurs, ce rapport est demandé par les partenaires financeurs du SGEV (Département, Agence de l'Eau, dans le cadre de l'instruction des dossiers de financement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité.

Approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour 2024.

Le Secrétaire de Séance
Pierre GIBERT

Pour extrait conforme
Le Président Serge Boyer

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président,

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

08- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Délibération 20260113-08

Le 13 janvier 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont **réunis à 18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, LHERMET Michel, DELABRE Philippe, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléants présents : VERDUN Nicole, BRUN Joël, NEVIERES LOMBARD Catherine, CHAIZE Fernand.

Absents ayants donné procuration : ROMIEU Hervé, CHAMBON Jean Luc

Absents : LIABOEUF Daniel, BESQUEUT Jean Louis, CHORLIET Christian, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, CHAMBON Jean Luc, VEY Cédric, MARTEL Patrick, SABATIER Jean Pierre, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, FERRET André, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : BEAL Damien

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Celui-ci doit contenir :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

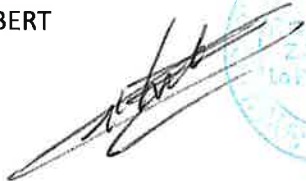
Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Compte tenu de la présentation faite au Comité, le Président propose de valider le débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité.

- Approuve le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté

Le Secrétaire de Séance
Pierre GIBERT



Pour extrait conforme
Le Président Serge Boyer



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le
Le Président,





**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – 2026





SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Sommaire

Préambule	3
1. Contexte général	3
1.1 SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY	3
1.2 CONTEXTE D'ELABORATION DES BUDGETS 2025	4
1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE DU SGEV	4
2. Budget Principal	5
2.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025 (€)	5
2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)	6
2.3 STRUCTURE DE LA DETTE	6
2.4 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE	7
2.5 MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2025	8
2.6 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	9
3. Budget annexe eau	12
3.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025 (€)	12
3.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)	13
3.3 STRUCTURE DE LA DETTE	13
3.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)	14
3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	15
3.6 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)	16
4. Budget annexe assainissement Collectif	17
4.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025 (€)	17
4.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)	17
4.3 STRUCTURE DE LA DETTE	18
4.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)	18
4.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	19
4.6 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)	20
5. Budget annexe assainissement non collectif	21
5.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025 (€)	21
5.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	21
6. Conclusions	22

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Celui-ci doit contenir :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

1. CONTEXTE GENERAL

1.1 SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

Le SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY est un syndicat mixte fermé « à la carte » (article L.5212-16 du CGCT). Chaque membre peut, pour tout ou partie de son territoire, transférer au SGEV tout ou partie de ses compétences exercées en eau et en assainissement.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'harmonisation du prix de ses services.

Au-delà de sa vocation première qui consiste à exercer les compétences eau potable et assainissement pour le compte des communes et des EPCI de son périmètre, le Syndicat met à disposition de ses adhérents l'ensemble de ses compétences techniques,



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

financières et administratives et ceci dans le but de dynamiser et conforter une ingénierie publique territoriale dans le domaine de la gestion de l'eau, à une échelle pertinente de mutualisation, celle du syndicat. Il est rappelé à ce sujet que le SGEV a inclus, à partir du 1^{er} janvier 2026, dans ses contributions la prestation, entre autres, de la rédaction des RPQS pour le compte des communes dites indépendantes. Les conventions avec ces communes seront remises à jour dans le courant de l'année. 2026.

Le Président tient enfin à souligner que malgré les dernières évolutions réglementaires relatives au transfert de compétences (Loi NOTRE), un certain nombre de collectivités nous ont rejoints (Fay sur Lignon, les Vastres, Saint Bérain, Siaugues Sainte Marie en partie, St Front) ou sont en cours de réflexion afin d'adhérer (Saint Paul de Tartas).



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

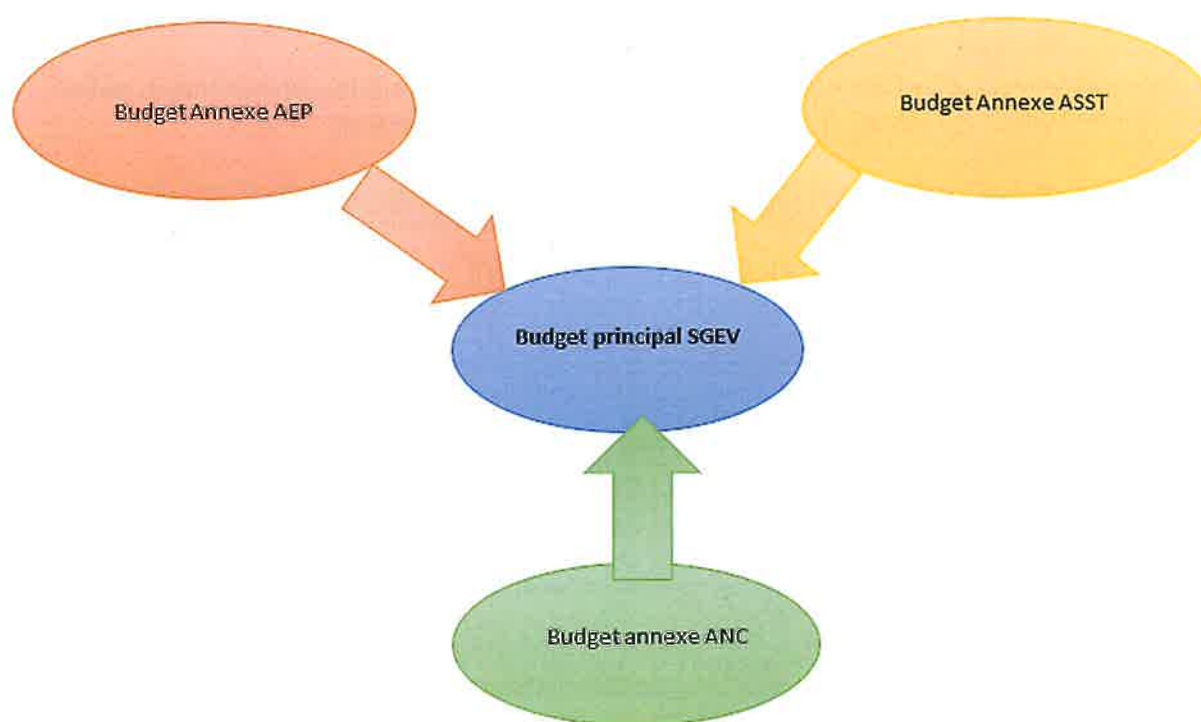
1.2 CONTEXTE D'ELABORATION DES BUDGETS 2025

Les éléments budgétaires présentés sont des données globales et prévisionnelles des résultats de clôture des différents budgets SGEV au 23 décembre 2025 (avant pointage avec le compte de gestion de la Trésorerie), ainsi que les projets de Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) 2026.

1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE DU SGEV

Le SGEV assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que des services liés à la collecte et au traitement des eaux usées autant collectif qu'individuel, sur le territoire de ses membres.

La structure budgétaire du Syndicat est composée d'un budget principal et de 3 budgets annexes.





SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2. BUDGET PRINCIPAL SGEV

Dans ce budget figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement.

Il supporte l'ensemble des frais généraux liés à la structure et notamment

- L'ensemble des charges à caractère général du siège du SGEV
- Les charges de personnel
- Les indemnités des élus
- Les charges locatives
- Les frais liés à la communication
- Les investissements liés au fonctionnement (achat de véhicule, achat d'instruments nécessaires aux interventions techniques sur les réseaux)

Le budget est financé par

- Les mouvements inter budgets qui permettent le remboursement des charges de personnel par les budgets annexes, c'est-à-dire les contributions des membres du syndicat
- Les surtaxes qui sont appelées sur la consommation des volumes d'eau sur chacun des membres qui couvrent les charges à caractère général
- Les travaux effectués en sus par les agents (réparation de fuite, branchement, poteau incendie...) qui eux aussi couvrent les charges à caractère général

2.1 RESULTAT DE CLOTURE 2025 SGEV * données provisoires décembre 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture*	
DEPENSES	2 688 843,00	2 263 587,36		590 315,61	
RECETTES	2 688 843,00	2 027 753,85	826 149,12		
	Résultats	-235 833,51			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*	RAR 2025
DEPENSES	521 360,39	40 235,12		479 581,74	
RECETTES	521 360,39	219 556,47	300 260,39		
	Résultats	179 321,35			

Résultat global (SF) de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : -235 833,51 € HT

Ce résultat est à relativiser, d'une part le chiffre a été arrêté 1mois avant la fin 2025. D'autre part le budget du SGEV a fait l'avance en globalisant l'achat des outils de télégestion qui seront installés sur les réseaux AEP en 2026 par le personnel dans le cadre de la sécurisation des réseaux AEP pour un budget approximatif de 200 000 euros.

Résultat global de clôture (SF + SI) 2025 avec reprise des résultats 2024 : 1 069 897,35 € HT

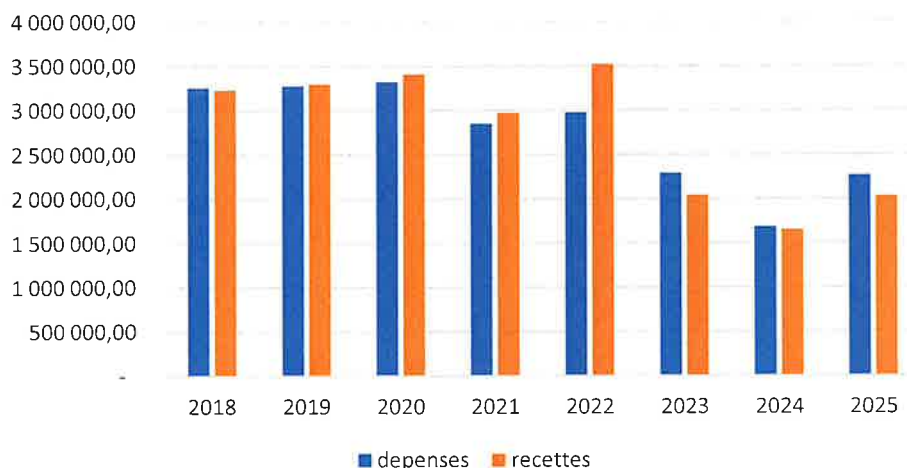


SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.2 EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AUX RECETTES

Les dépenses réelles d'exploitation s'entendent hors report des excédents antérieurs reportés

Evolution des dépenses par rapport aux recettes



En 2025, l'épargne brute annuelle du SGEV qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement est une épargne négative. Ce chiffre est à relativiser, l'année n'étant pas terminée, on devrait passer dans le positif

L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés des années précédentes couvrent ce déficit. La hausse des tarifs votés pour 2025 nous a permis d'augmenter les recettes et ainsi d'atteindre une épargne brute annuelle proche de 0.

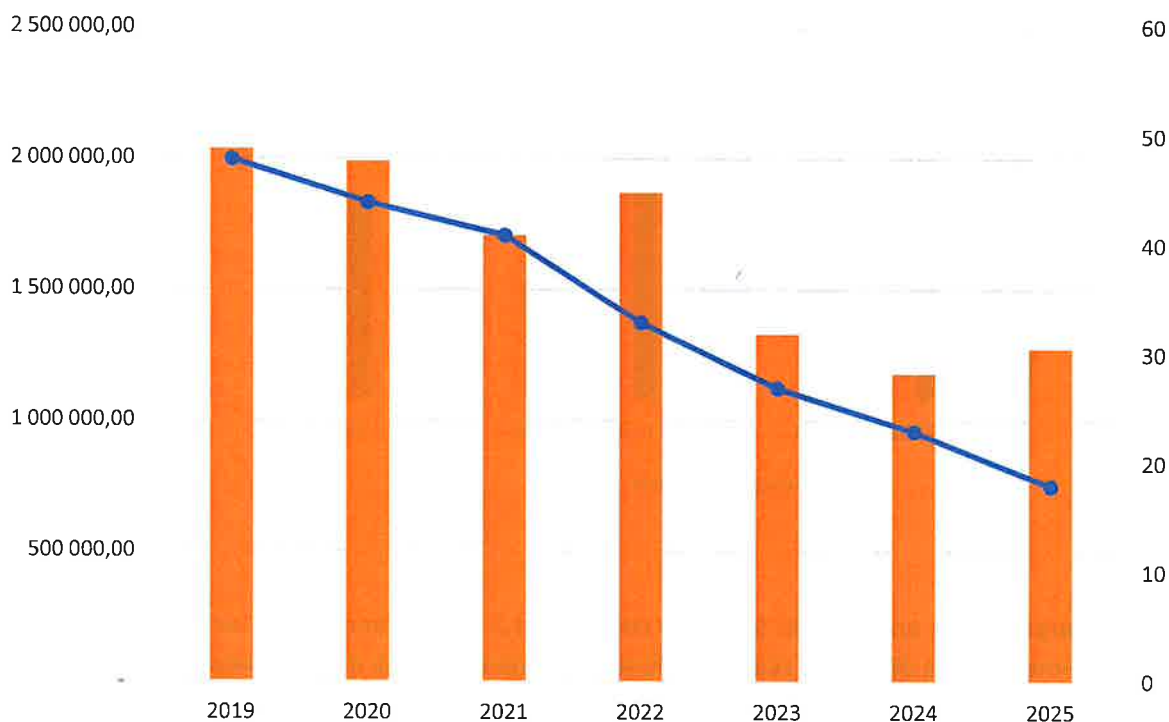
2.3 STRUCTURE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025, le SGEV n'a plus de dette.

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.4 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Titre du graphique



Les dépenses de personnel correspondent à une année entière de réalisation, la courbe représente une image au 31 décembre de l'année N, donc il n'est pas forcément représentatif des fluctuations de personnel dans l'année.

En 2019, l'effectif du syndicat était à 48 agents. En 2025, contraint par la diminution du périmètre d'exercice du syndicat, l'effectif du syndicat est à 18 agents + 5. Il reste 5 agents jusqu'au 1^{er} février 2026 en position de Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi qui restent à la charge du syndicat à hauteur de 150%.

Au 1^{er} février 2026, les charges pour ces 5 agents seront de 100% pour la collectivité, ils sont transférés au centre de gestion qui les prend en charge contre rémunération. L'objectif étant un retour à l'emploi dans une autre collectivité au plus tôt.

Au 29 décembre 2025, les agents FMPE sont toujours à la charge de la collectivité, les 5 agents n'ont pas repris un emploi. Certains d'entre eux ont toutefois exercés des missions ponctuelles au cours de l'année.

Le SGEV a eu recours à des missions temporaires en employant un des agents FMPE. Cette opération n'a pas été satisfaisante et n'a pas permis le réemploi de cet agent.

En 2026, un agent releveur est recruté d'une part suite à l'adhésion de la commune de St Front et d'autre part pour compléter la mission de relève compteurs. En outre un agent fontainier est en arrêt sur le 1^{er} trimestre 2026 suite à une opération du genou. Enfin il est nécessaire d'intensifier la partie traitement de l'eau –autocontrôle (ARS) ainsi que la partie télégestion (diagnostics en cours).



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.5 MOUVEMENTS INTERBUDGETAIRES 2025

Les recettes principales du SGEV peuvent être détaillées comme suit :

Les contributions fixées au SGEV sont appelées au budget annexe AEP et ASSAINISSEMENT et communes indépendantes. Pour 2025 cela représente :

- Contributions budget AEP : 702 997,28€
- Contributions budget ASSAINISSEMENT : 333 032,55€
- Contributions communes indépendantes : 106 058,54€

Les surtaxes sont appelées sur le budget annexe AEP et les communes indépendantes.

- Surtaxes budget AEP : 200 335,26€
- Surtaxes communes indépendantes : 50 588,98€

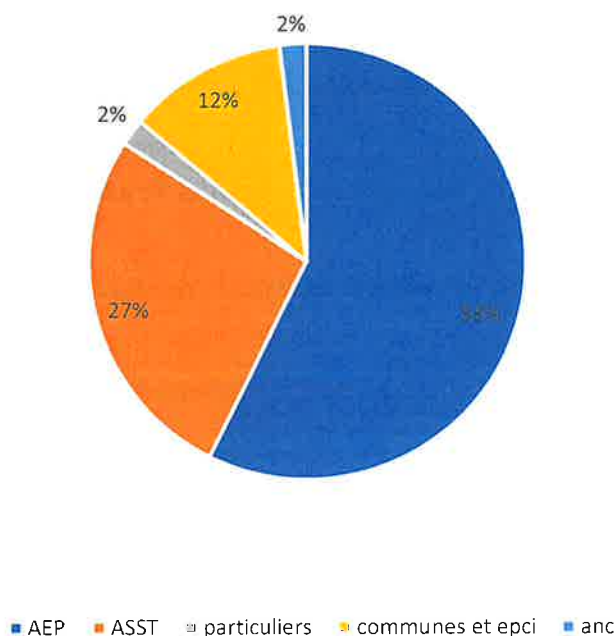
Les travaux facturés sont appelés : à ce jour facturation effectuée jusqu'en novembre 2025

- Du budget annexe AEP : 171 039,40€
- Du budget annexe assainissement : 23 817,33€
- Des communes et Syndicat indépendants : 83 475,51€
- Des particuliers : 33 638,72€

Les salaires des 5 FMPE ont été supportés par :

- Par le budget AEP : 90 712,23€
- Par le budget assainissement : 180 527,49€

mouvement interbudget 2025





**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
001 le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

2.6 ORIENTATIONS BUDGETAIRES SGEV 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maitrise des charges à caractère général
- Augmentation de la charge salariale induite par :
 - o Revalorisation des carrières pour 2 agents
 - o La prise en charge des FMPE à hauteur de 100% pour 2026 soit 200 000 € (300 000 € en 2025)
 - o Embauche d'un agent technique en contrat pour la relève des compteurs et un soutien sur le réseau pour surcroît d'activité sur le 1^{er} trimestre 2026.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Mouvements inter-budgets

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Matériel roulant (renouvellement annuel 2 véhicules)
- Matériel informatique
- Projets équipements économies d'énergies (photovoltaïques) sur les terrains et bâtiments du siège
- Réfection de l'entrée principale du bâtiment, pour supprimer les infiltrations par la verrière et limiter les variations thermiques

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- Excédent d'investissement reporté
- Pas de nouvel emprunt

Prévision mouvement budgétaire 2026 section fonctionnement recette

**MIB du budget annexe AEP vers le SGEV : contributions +surtaxes +travaux +salaires FMPE pour partie*

**MIB du budget annexe ASSAINISSEMENT vers le SGEV : contributions +travaux +salaires FMPE pour partie*

**MIB du budget annexe SPANC vers le SGEV : charges salariales+ charge fonctionnement générales =*

**MIB des collectivités indépendantes (communes et EPCI) vers le SGEV : contributions+ surtaxes +travaux*

**MIB facturations travaux aux particuliers*

La plus grosse partie du budget SGEV est consacrée à la section de fonctionnement. La part investissement est moindre en comparaison des budgets annexes. Les investissements qui sont réalisés servent au fonctionnement du service et bénéficient au bon fonctionnement du service aux budgets annexes.



SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3. BUDGET ANNEXE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Ce budget concerne principalement les travaux d'investissements en matière d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par le SGEV AEP.

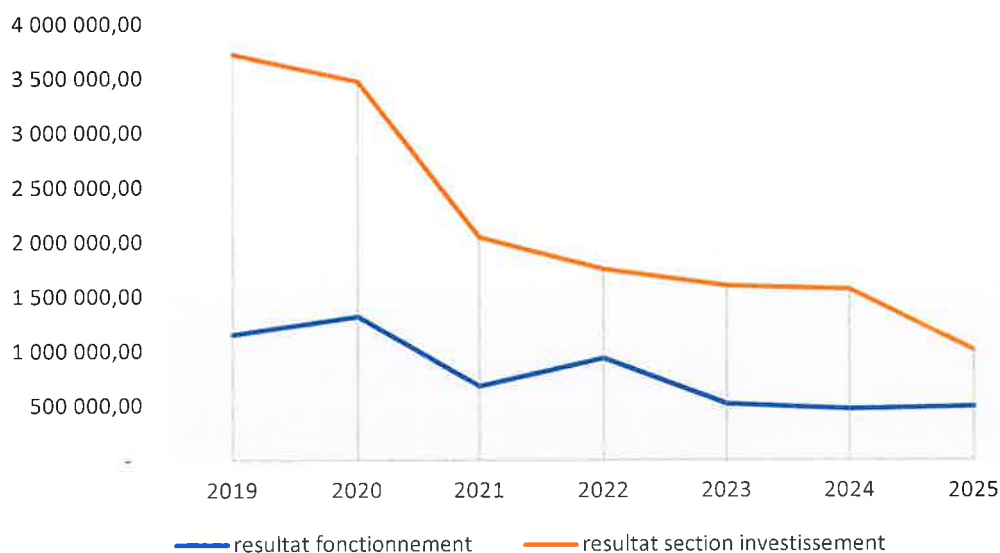
3.1 RESULTATS DE CLOTURE 2025 provisoire au 26 décembre 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2025	Réalisé 2025*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture*
DEPENSES	2 546 394,61	2 263 236,68		488 201,87
RECETTES	2 546 394,61	2 241 043,94	510 394,61	
Résultat		-22 192,74		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*	RAR 2025
DEPENSES	3 514 890,23	1 851 525,83		1 008 362,99	
RECETTES	3 514 890,23	1 228 998,59	1 630 890,23		
Résultat		-622 527,24			

3.2 EVOLUTION DES RESULTATS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Résultat des excédents par section



SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3.3 STRUCTURE DE LA DETTE

Année 2026

Nombre d'emprunts en 2026 : 14 emprunts

Reprise de deux emprunts de la commune de St Front, suite au transfert de compétence au 01/01/2026

Capital restant dû au 01/01/2026 : 289 068,69 € HT (hors intérêts)



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

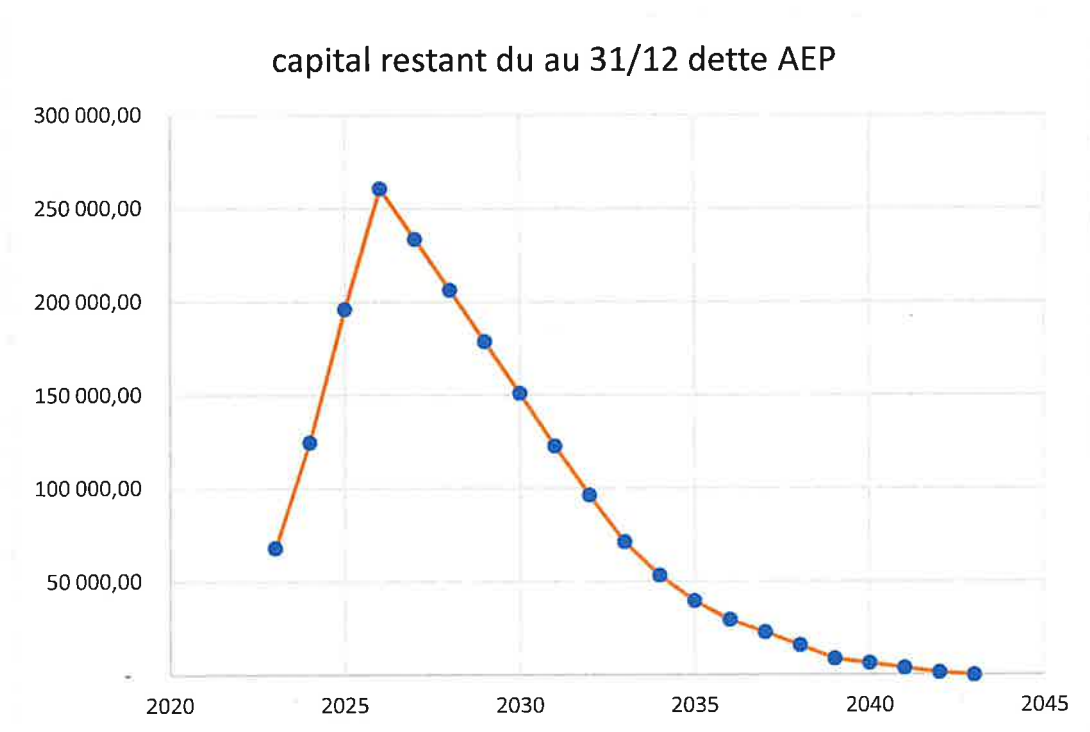
DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3.4 EVOLUTION DES ANNUITES EN CAPITAL ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE



Les 2 emprunts nouveaux prolongent la date d'extinction de la dette du SGEV AEP qui était prévue en 2036 jusqu'en 2043

3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Reprise du contrat d'énergie du Roulon (actuellement payé par la DEA)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Transfert des recettes de la commune de St Front
- Mise en place de la progressivité des tarifs
- Intégration des nouvelles redevances agences de l'eau

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- Nouveaux investissements 2026 (programme de travaux liés au plan de résilience et les consultations lancées)

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- Subvention attendue (accord AELB pour les travaux du plan de résilience)
- Emprunt prévu pour les travaux à venir



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

3.6 PLAN PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS AEP

TRAVAUX AEP SGEV		LIEU-DIT	TRAVAUX A REALISER	AN DE DEBUT DU PROJET	TRAVAUX		OBJECTIF DE RECEPTION	COMMENTAIRES	COUT HT TOTAL DU ESTIMATIF
COMMUNE	RESEAU				DEVIS	ENGAGES			
DIAGNOSTIC AEP ALAMBRE	AEP	COMMUNES	DIAGNOSTIC GLOBALE SUR LE SECTEUR DE L'ALAMBRE MOUDRYES FREYENET LATOUR LAUSSONNE LANTRIAC	2021	2022	2022	2026		147 430 € Subv AE 91 014,00 €
DIAGNOSTIC AEP MEYGAL	AEP	COMMUNES	DIAGNOSTIC GLOBALE SUR LE SECTEUR DE L'EMBLAVEZ ST PIERRE ST JULIEN QUERRIERES MONTUSCLAT CHAMPLAUSE (ARAULE)	2022	2022	2023	2026		173 169 €
INSTALLATION COMPTEURS ET TELEGESTION SECTEUR ALAMBRE ET MEYGAL	AEP	TELEGESTION	DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC EAU POTABLE LA MISE EN PLACE DE COMPTEURS DE SECTORISATION TELEGERES EST NECESSAIRE	2023	2024	2024	2026	MISE EN PLACE DE COMPTEURS ET DE TELEGESTION	571 632 €
DIAGNOSTIC AEP MARCHE VELAY ROCHEBARON	AEP	COMMUNES	DIAGNOSTIC GLOBALE SUR LE SECTEUR DES - COMMUNES DE MARCHE VELAY ROCHEBARON	2022	2022	2023	2027	Dépôt des dossiers agence de l'eau 2025	76 143 €
MACONNERIE	AEP	DIVERS	REFECTION MACONNERIE OUVRAGES CAPTAGES EAU POTABLE	2023	2023	2023	2026	Fontaunage travaux en cours, le Roulon devis en cours	50 000 €
TRAVAUX DETOURNEMENT RESEAU AEP LE BESSET VALPRIVAS	AEP	VALPRIVAS	VALPRIVAS VILLAGE DU BESSET	2025			2026	Maîtrise d'œuvre retenue (SKC INFRA)	90 000 €
TRAVAUX DETOURNEMENT RESEAU AEP MAIGUEZIN SALETES	AEP	SALETES	MISE SUR DOMAINE PUBLIC ENTRE MAIGUEZIN ET L'HERM	2025			2026	Maîtrise d'œuvre retenue (CETI)	90 000 €
ST JULIEN CHAPTEUIL	AEP	SECURISATION	PLAN DE RESILIENCE	2023	2024	2024	2026	INTERCONNECTION Lantriac St Pierre Eynac St Julien	1 400 000 Sub AE env 900 000 €
ST JULIEN CHAPTEUIL	AEP	ECONOMIE	PLAN DE RESILIENCE	2023	2024	2024	2026	REMPLACEMENT CONDUITES FUYARDES Rocherols la Chapuze Montchanis	800 000 €
CHADRON	AEP	LE BOURG	REFECTION CONDUITE AVEC AMENAGEMENT COMMUNAL	2023		2025	2026		65 207 €
SAINT ANDRE DE CHALENCON	AEP	LE BOURG	DETOURNEMENT DE CONDUITE				2026	CHIFFRAGE EN COURS	30 000 €
SAINT ANDRE DE CHALENCON	AEP	PRADE	DETOURNEMENT DE CONDUITE				2026	CHIFFRAGE EN COURS	40 000 €
LE MONASTIER SUR GAZEILLE	AEP	LA BORIE	REFECTION CONDUITE AVEC AMENAGEMENT COMMUNAL				2026	ATTENTE PROJET COMMUNAL	
								TOTAL	1 986 151 €



SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

4.1 RESULTATS DE CLOTURE 2025 provisoire au 15 décembre 2025

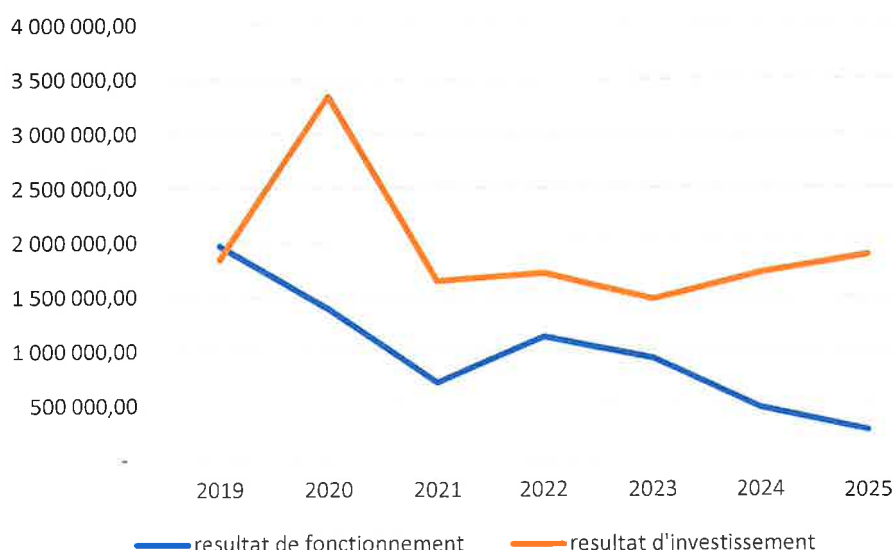
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2025	Réalisé 2025*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture*
DEPENSES	1 679 507,01	1 509 224,97		268 417,19
RECETTES	1 679 507,01	1 417 135,15	360 507,01	
Résultats		-92 089,82		

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2025	Réalisé 2025*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture sans RAR*
DEPENSES	3 380 304,30	1 523 351,74		1 882 175,57
RECETTES	3 380 304,30	1 737 774,12	1 667 753,19	
Résultats		214 422,38		

Le résultat négatif de la section de fonctionnement sur l'exercice est en grande partie imputable au poids des FMPE que le budget assainissement a supporté cette année 2025

4.2 EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Evolution des résultats par section





SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

4.3 STRUCTURE DE LA DETTE ASSAINISSEMENT

Année 2026

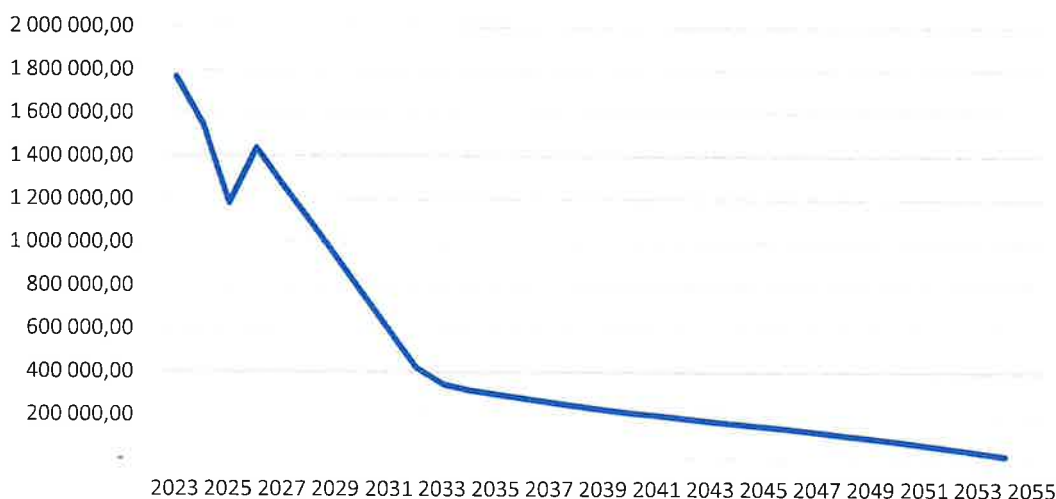
Nombre d'emprunts en 2026 : 20 emprunts (+5 pour St Front)

Capital restant dû au 01/01/2026 : 1 622 824,31 € (hors intérêts)

L'intégration de St Front est temporisée sur le plan budgétaire puisque LFA a repris les emprunts que le budget assainissement a couvert depuis le départ de LFA. Hormis sur la durée, les échéances annuelles sont sensiblement les mêmes.

4.4 EVOLUTION DES ANNUITES EN CAPITAL ET ENCOURS DE LA DETTE

capital restant dû au 31/12 dette assainissement



Les 5 emprunts nouveaux prolongent la date d'extinction de la dette du SGEV AEP qui était prévue en 2036 jusqu'en 2054

4.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Transfert des recettes de St front du fait de prise de compétence au 01/01/2026
- Hausse modérée des tarifs de 2025 à 2026 (environ 3%)

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- Nouveaux investissements 2026 (programme de travaux)

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

- Recherche de subventions
- Aux vues des travaux prévus, un emprunt pourrait être envisagé



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

4.6 PLAN PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS ASSAINISSEMENT

TRAVAUX EU SGEV									
COMMUNE	RESEAU	LIEU-DIT	TRAVAUX A REALISER	Début PROJET	TRAVAUX		OBJECTIF DE RECEPTION	COMMENTAIRES	COUT HT TOTAL DU ESTIMATIE
					DEVIS	ENGAGES			
DIAGNOSTIC EU ST PIERRE/ST JULIEN	EU	COMMUNES	DIAGNOSTIC ET ZONAGE ASSAINISSEMENT CONJOINT AVEC ST JULIEN CHAPEUIL	2021	2022	2022	2026	ATTRIBUE A A2R2 DEMARRAGE 2023	169 645 €
BOSSET-TIRANGES-VAL PRIVAS	EU	COMMUNES	DIAGNOSTIQUE RESEAU DANS L'OPTIQUE DE REFAIRE DIVERSES STEP	2022	2022	2023	2025	CONSULTATION EN COURS	129 135 €
SAINT FRONT	EU	LE BOURG	REFECTION STATION DU BOURG				2026	REPRISE TRAVAUX COMMUNE SUITE TRANSFERT	300 000 €
COSTAROS	EU	LE BOURG	REFECTION STATION DU BOURG	2021	2021	2021	2025	MARCHE TRAVAUX ATTRIBUE	339 925 €
FAY SUR LIGNON	EU		TRANCHE DE TRAVAUX IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC	2025			2026	CONSULTATION MOE A LANCER	200 000 €
LANTRAC	EU	COUTEAUX	TRANCHE DE TRAVAUX IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC	2025			2027	CONSULTATION MOE	200 000 €
LAUSSONNE	EU	LES ENGOYAUX	TRANCHE DE TRAVAUX IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC	2025			2027	CONSULTATION MOE	200 000 €
ST PIERRE EYNAC	EU	LACHAMP	REFECTION STATION DE LACHAMP	2026			2027		250 000 €
SENEUJOLS CAYRES	EU		DIAGNOSTICS ASSAINISSEMENT A REALISER	2026			2028	CONSULTATION MOE	130 000 €
								TOTAL	1 918 705 €



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

5. BUDGET ANNEXE ASSANISSEMENT NON COLLECTIF

5.1 RESULTAT DE CLOTURE PROVISoire au 26 décembre 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2025	Réalisé 2025 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture*
DEPENSES	61 152,00	54 418,62		23 462,97
RECETTES	61 152,00	56 730,00	21 151,59	
	Résultats	2 311,38		

L'investissement servant au bon fonctionnement du service assainissement non collectif est porté par le budget principal.

5.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Il n'est pas prévu en 2026 de faire supporter une section d'investissement au service SPANC. Le budget principal va continuer de porter les investissements pour cet exercice 2026.



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

CONCLUSIONS

Pour 2025, La reprise des excédents permet de finir l'année positivement sur tous les budgets. Les résultats négatifs sont imputables principalement au poids des FMPE. Cette tendance devrait se stopper puisqu'il ne sera versé au CDG 43 que 100% du salaire au lieu des 150% pour 2025. On observe tout de même que la marge de manœuvre est faible, et que l'excédent diminue. Le maintien d'une hausse modérée des tarifs est nécessaire sur les deux budgets pour assurer la pérennité de ceux-ci.

La hausse des tarifs votés pour 2026 doit contribuer à retrouver un équilibre, cependant c'est un effort qu'il faudra réévaluer chaque année afin d'éviter que cette épargne soit négative sur l'exercice 2026 et faciliter l'intégration éventuelle de nouvelles collectivités.

Une attention particulière sera portée sur la reprise des emprunts s'il y en a. Comme on peut le constater sur le budget annexe AEP, comme sur le budget annexe assainissement, la charge de l'emprunt a augmenté, surtout dans sa durée sur les deux budgets.

L'année 2025 a fait l'objet de nombreuses études de diagnostics, tant sur l'eau que sur l'assainissement. Ces études vont se poursuivre en partie sur 2026 vers d'autres secteurs du syndicat. Les études achevées ou sur le point de l'être vont permettre une programmation de travaux pour les années à venir autant en eau qu'en assainissement.

Ainsi si les excédents d'investissements peuvent paraître importants sur les précédents exercices, l'objectif, avec le rendu de ces études, est de rentrer dans une phase d'investissement nécessaire pour la mise en conformité des ouvrages, le renouvellement des réseaux et la sécurisation dans la desserte en eau potable autant en qualité qu'en quantité. Cet effort d'investissement, tant sur le budget AEP que sur le budget de l'assainissement devront être soutenus par des emprunts

Une attention particulière est portée sur la demande d'adhésion de la commune de St Paul de Tartas. Le SGEV a sollicité une étude financière de cette intégration auprès des services du SGC et travail de son côté également pour l'analyse des chiffres transmis. Le SGC conseille, si l'intégration doit avoir lieu, que celle-ci se fasse au 1^{er} janvier 2027.

AR Prefecture

043-254300916-20260113-20261301_08-DE
Reçu le 23/01/2026